

DIPLÔME MILITAIRE

DE L'ANNÉE 139

DÉCOUVERT EN SYRIE

NOTE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE



(Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

192
Bibliothèque Maison de l'Orient



154000

DIPLÔME MILITAIRE

DE L'ANNÉE 139

DÉCOUVERT EN SYRIE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie une tablette rectangulaire de bronze, portant sur chacune de ses faces de longues inscriptions latines. Cette tablette, offerte au Musée du Louvre par M. Joseph-Ange Durighello (de Beyrouth), aurait été découverte en Palestine, près de Nazareth, d'après les renseignements fournis par le donateur.

D'autre part, notre confrère M. Clermont-Ganneau tient d'un marchand syrien, nommé Farah, que cette tablette aurait été trouvée dans le Haoûran, à Der'a, l'antique Adraa. Le même marchand affirme qu'une seconde tablette de bronze, de la même dimension, a été recueillie avec la première; il se fait fort de la retrouver. Les renseignements du marchand Farah paraissent exacts. Probablement la tablette aura été portée par le commerce à Nazareth et achetée en cet endroit pour le compte de M. J.-A. Durighello.

Elle n'a pas d'épaisseur appréciable. Ses dimensions sont en longueur, 0 m. 13, en largeur, 0 m. 118. Elle était percée de quatre trous ronds symétriquement disposés. Deux sont visibles au milieu de la tablette. Les deux autres se trouvaient

aux angles d'un des côtés longs; il ne reste plus qu'un de ces deux derniers trous, l'autre ayant été enlevé par la cassure qui a fait disparaître l'angle correspondant. La gravure des caractères n'est pas semblable sur les deux faces. D'un côté, l'inscription est gravée dans le sens le plus large, en caractères assez espacés et négligemment tracés; de l'autre côté, l'inscription est gravée dans le sens le plus étroit, en caractères plus serrés et plus soignés.

Ces dimensions, ces dispositions particulières font reconnaître dans la présente tablette de bronze le feuillet d'un diplôme militaire. L'autre feuillet n'est pas arrivé entre nos mains. Si regrettable que soit sa perte, qui ne paraît pas être définitive, il est facile de la réparer dans une certaine mesure comme je l'indiquerai tout à l'heure.

Dans le recueil des diplômes militaires romains, inséré par Th. Mommsen au volume III du *Corpus inscriptionum Latinarum*⁽¹⁾, le savant épigraphiste a longuement exposé tout ce qu'il y avait à dire sur la forme, la disposition, les caractères et l'usage de ces petits monuments. Il a adopté pour distinguer les feuillets des diplômes les deux expressions *tabella prior* et *tabella posterior*. Nous possédons la *tabella prior* de ce nouveau diplôme. Les deux feuillets de chaque diplôme étant destinés à être réunis et appliqués l'un contre l'autre, il y avait nécessairement sur chacun d'eux, lorsque le diplôme était fermé, une face intérieure et une face extérieure. Je donne ici, tout d'abord, l'inscription de la face intérieure, celle qui est gravée dans le sens de la largeur de la tablette, en caractères plus espacés (voir la planche, A).

(1). *Constitutiones imperatorum de civitate et conubio militum veterancrumque* (dans le Supplément du vol. III, p. 1953 et suiv.).

Intus : tabella prior.

IMP CAES DIV HADR E DIVI TRAI PARTH (*sic*)
NEP T AEL HADR ANTONIN AVG PIVS
PON MAX TRĪ POT ĪI COS ĪI DES ĪII P P
EQ ET PED Q MIL IN ● AL ĪII ET COH XII Q AP
5 GAL ET ANT ET VII PHR ET Ī THR ET Ī SEB ET Ī
DAM ET Ī MON ET Ī EL CR ET Ī ET ĪI GAL ET (*sic*)
III ET ĪII BR ET ĪII ET VI PET ET V GEM CR
ET SVNT IN SYRIA PALAEST SVB CALP
ATILIAN XXV STI EME DIM HON MIS
10 QVOR NOM SCR ● IIS CIV DEDET CON (*sic*)
CVM VXQT· HAB CVM EST CIV IS DAT
AVT SI Q CAE ESS CV IS Q POS DVX DVM
TAX SIN SING ●

L'inscription se continuait dans le même sens sur la face intérieure de la *tabella posterior*. Comme elle reproduit le texte gravé plus soigneusement sur la face extérieure de la *tabella prior*, il est facile de la compléter en se reportant à la ligne 17 de la seconde inscription, donnée plus loin. On remarquera, en jetant les yeux sur l'héliogravure qui offre une fidèle reproduction des deux faces de la tablette, avec quelle négligence l'exemplaire intérieur de la constitution a été gravé. La forme des lettres indique la précipitation; les mots sont abrégés contrairement à toutes les règles, selon le bon plaisir du graveur; plusieurs membres de phrase sont entièrement omis; les noms mêmes des corps de troupes sont incomplètement donnés.

L'inscription de la face extérieure est ainsi conçue (voir la planche, B) :

Extrinsecus : tabella prior.

IMP CAESAR DIVI HADRIANI F DIVI TRAIANI
 PARTH·NEPOS DIVI NERVAE PRONEP·T·AELIUS
 HADRIANVS ANTONINVS·AVG·PIVS PONT
 MAX·TRIB·POT·II COS·II DESIG III·PP
 5 EQVIT ET PEDIT QVI MILIT IN ALIS III ET COH XII
 QVAE APPELL·GALL·ET THR·ET ANT·GALL ET VII
 PHRY ET I THR·∞ ET I SEB ∞ ET I DAM ET I MONT
 ET I FL·CR ET I ET II GALA ET III ET IIII BRAC ET IIII
 10 ET VI PETR ET V GEM CR ET SVNT IN SYRIA PALAE
 STIN·SVB CALPVRN ATILIANO QVINQ· ET VI
 GINT STIP EMER DIMIS HONEST MISSION
 QVORVM NOMIN SVBSCRIP SVNT IPSIS LI
 BERISPO ● STERISQ·EORV ● CIVITAT DEDIT

 ET CONVB CVM VXORIB QVAS TVNC HABVIS
 15 CVM EST CIVITAS IIS DATA AVT SI Q CAELIBES
 ESSENT CVM IS QVAS POST DVXISS DVMTA
 XAT SINGVLI SINGVLAS·A·D·X·K·DEC
 M·CECCIO·IVSTINO C·IVLIO·BASSO COS
 COH·II VLPIAE GALATAR·CVI PRAEST
 20 Q FLAVIVS QF PAL·AMATIANVS CAPVA
 EX PEDITE
 GALO · LVCII · F · NICIA
 DESCRIPT ET RECOGN EX TABVLA AEREA QVAE
 FIXA EST ROM IN MVRO POST TEMPL·DIVI
 25 AVG AD MINERVAM ●

Imp(erator) Caesar divi Hadriani f(ilius), divi Trai[ani] Parth(ici) nepos, divi Nervae pronep(os), T(itus) Aeli[us] Hadrianus Antoninus Aug(ustus) Pius, pont(ificis) max(imus), trib(unicia) pot(estate) II, co(n)s(ul) II, desi-g(natus) III, p(ater) p(atrinæ)

Equit(ibus) et pedit(ibus) qui milit(averunt) in alis III et coh(ortibus) XII

quae appell(antur) Gall(orum) et Thr(acum) et Ant(oniniana) Gall(orum) et VII Phry(gum), et I Thr(acum) miliaria et I Seb(astenorum) miliaria et I Dam(ascenorum) et I Mont(anorum) et I Fl(avia) c(ivium) r(omanorum) et I et II Gala(tarum) et III et IIII Brac(arum) et IIII et VI Petr(aeorum) et V Gemina c(ivium) r(omanorum), et sunt in Syria Palaestina sub Calpurn(io) Atiliano, quinq(ue) et vigint(i) stip(endius) emer(itis) dimis(sis) honest(a) mission(e),

quorum nomin(a) subscrip(ta) sunt, ipsis liberis posterisq(ue) coru(m) civitat(em) dedit et conub(ium) cum uxorb(us) quas tunc habuis(sent) cum est civitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum i(i)s quas post(ea) duxiss(ent) dumtaxat singuli singulas.

a. d. x k. dec., M(arco) Ceccio Justino, G(aio) Julio Basso co(n)s(ulibus), coh(ortis) II Ulpiae Galatar(um) cui praest Q(uintus) Flavius, Q(uinti) f(ilius), Pal(atina) tribu, Amatianus, Capua, ex pedite Gaio, Lucii f(ilio), Nicia.

Descriptum et recogn(itum) ex tabula aerea quae fixa est Rom(ae) in muro post templ(um) divi Aug(usti) ad Minervam.

Ce diplôme a donc été délivré à un soldat fantassin nommé Gaius, fils de Lucius, originaire de la ville de Nicaea⁽¹⁾. Ce soldat appartenait à la seconde cohorte des Galates, commandée par Q. Flavius Amatianus, de Capoue.

La date du document est facile à établir à l'aide des mentions chronologiques qui accompagnent le nom d'Antonin. La seconde puissance tribunitienne de cet empereur correspond à l'année 139; il fut consul II au commencement de la même année; il reçut le titre de « pater patriae » également en 139. La constitution impériale est donc du 22 novembre 139 et les soldats, au profit desquels elle a été promulguée, ayant alors 25 ans de service, étaient sous les drapeaux depuis l'année 114. Or cette dernière date correspond précisément à celle de la conquête de l'Arménie, sous Trajan, et le surnom *Ulpia* que porte la cohorte des Galates, dont Gaius faisait partie, permet de penser que cette cohorte avait été organisée en 114, au moment de la campagne d'Arménie.

(1) Il s'agit probablement de Nicaea de Bithynie.

Les consuls ordinaires de l'année 139 étaient l'empereur Antonin et C. Bruttius Praesens, tous deux consuls pour la seconde fois. Il en résulte que les consuls nommés sur notre diplôme sont des consuls suffects, sans doute ceux du 1^{er} novembre. Le nom de *M. Ceccius Justinus* est absolument inconnu.

Celui de *C. Julius Bassus* est connu par un document qui a été, je crois, mal compris : une inscription d'Alba Julia, en Dacie, qui le mentionne comme légat de cette province⁽¹⁾; cette inscription est malheureusement perdue et il est impossible d'en contrôler le texte. Mais il est évident que la copie parvenue jusqu'à nous est incomplète, soit que la pierre ait été brisée, soit que le copiste n'ait pas relevé le texte entièrement. La formule *MILITES FACTi*, de la dernière ligne, équivaut à la formule *QVI MILITARE COEPERVNT*; elle était nécessairement complétée par une date consulaire⁽²⁾. En ne reconnaissant pas ce fait, on a commis une erreur dans l'interprétation du document. Ce n'est pas en l'année 160 que la légation de Julius Bassus doit être placée; Bassus était à la tête de la province de Dacie en 135, lorsque les vétérans, mentionnés dans l'inscription, ont reçu l'*honestia missio*. Ces soldats étaient entrés au service vers l'année 110, et le texte doit probablement être complété de la manière suivante : *MILITES FACTi Orfito et Priscino cos.* La date de 135 pour le gouvernement de Dacie de Julius Bassus s'accorde, du reste, avec son consulat en 139.

Ce nouveau diplôme est relatif à l'armée de Judée. Il nous reporte à une époque où la province venait d'être bouleversée par la grande révolte de Barkokeba et par la répression sévère qui en fut la conséquence. On n'est pas d'accord sur l'année où la révolte éclata. Elle eut lieu sous Hadrien; les uns la

(1) *Corp. inscr. Latin.*, vol. III, n° 1078.

(2) Cf. *ibid.*, n° 7754.

font commencer en 131; les autres en 132, en 133 ou en 134⁽¹⁾. Ce qui est certain, c'est que le légat de Judée, Q. Tineius Rufus, ayant été défait par les Juifs rebelles, Hadrien fit venir de Bretagne, où il commandait la province, un de ses meilleurs généraux, Julius Severus, pour mettre fin à cette insurrection inquiétante. Cet officier déploya la plus grande énergie. Après la prise de Béther et la mort de Barkokeba, Severus, par une faveur devenue très rare sous l'Empire, reçut les honneurs du triomphe en 135⁽²⁾ :

HVIC
senatus avCTORE imp.
traIANO HADRIANO auG
ORNAMENTA TRIVmpHALIA
DECREVIT OB RES IN iUDEA
PROSPERE GESTAS

Le texte de ce nouveau diplôme permet de constater un fait déjà connu, c'est que, à partir de cette époque, la province perdit le nom de Judaea pour recevoir celui de Syria Palaestina : « *et sunt in Syria Palaestina sub Calpurnio Atiliano* » (lignes 9-10).

Calpurnius Atilianus a donc été, sinon le successeur immédiat de Severus, au moins son second successeur.

Le prénom de ce personnage est parvenu jusqu'à nous. Il s'appelait *P. Calpurnius Atilianus*. Il fut consul ordinaire en l'année 135. Pendant longtemps on ne le connaissait que par son cognomen *Atilianus*, qui apparaissait seul dans les documents datés de l'année 135⁽³⁾. Une base trouvée à Rome, en 1880, entre la basilique de Constantin et le temple de Romulus, a fourni ses noms complets et ceux de son collègue.

⁽¹⁾ Cf. Goyau, *Chronologie de l'Empire romain*.

⁽²⁾ Une grande inscription, trouvée en Dalmatie, donne le *cursus honorum* de ce personnage (*Corp. inscr. Latin.*, vol. III, n° 2830).

⁽³⁾ Cependant une inscription de Tivoli avait déjà fait connaître les dernières lettres de son gentilice. Cf. *Corp. inscr. Latin.*, vol. XIV, n° 3577 et 4235.

L'inscription gravée sur la face antérieure de cette base est martelée, mais sur l'un des côtés, au-dessus de la patère, on lit encore la dédicace suivante⁽¹⁾ :

DEDIC·VIII·K·FEB
L·TVTILIO·LVPERCO
PONTIANO
P·CALPVRNIO C o S
ATILIANO

Jusqu'ici on ne savait pas autre chose de son existence. Le diplôme de Der'a nous apprend qu'il fut gouverneur de la Syrie Palestine, c'est-à-dire de l'ancienne Judée, en l'année 139. En cette qualité, il avait le commandement de toutes les forces militaires de la province.

Les corps auxiliaires (trois ailes et douze cohortes) énumérés dans ce document et placés sous les ordres du légat P. Calpurnius Atilianus, sont les suivants :

Ala Gallorum et Thracum. Mentionnée pour la première fois.

— *Antoniniana Gallorum.* Mentionnée pour la première fois⁽²⁾.

— *VII Phrygum.* Une inscription de Rome donne le nom d'un de ses préfets, A. Atinius Paternus⁽³⁾.

Cohors I Thracum miliaria. Un de ses préfets, P. Claudius Pollio, est nommé dans une inscription grecque trouvée aux environs de Clazomène, en Lydie⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ *Eph. epigr.*, vol. IV, n. 774, p. 273.

⁽²⁾ A moins que l'on ne reconnaisse la même aile dans l'inscription de Telese (*Corp. inscr. Latin.*, vol. X, n° 2213) qui est d'une époque postérieure à celle du diplôme. Il est toutefois certain que l'*ala Antoniniana* n'accuse pas clairement e règne de Caracalla comme le voulait Borghesi (*Œuvres*, V, 398).

⁽³⁾ *Corp. inscr. Latin.*, vol. VI, n° 1838. Dans une inscription de Tarragone, contemporaine de Titus (*Ibid.*, vol. II, n° 4251), est mentionné *M. Valerius Grattius Cerealis*, *praef. alae Phrygum, item praef. alae III Thracum in Syria*. D'après le contexte, les mots «in Syria» se rapportent aux deux ailes; mais le n° de l'*ala Phrygum* n'est pas indiqué. Cf. *Ibid.*, vol. XIV, n° 171.

⁽⁴⁾ *Corp. inscr. Graec.*, n° 3132. Est-ce la même que la *cohors I Thracum*

Cohors I Sebastenorum miliaria. Mentionnée pour la première fois.

- *I Damascenorum*. Cette cohorte appartenait, en l'année 135, à l'armée d'Égypte. Un de ses préfets, Claudius Philoxenes, est mentionné deux fois dans les papyrus du Fayoum⁽¹⁾. Une inscription de Bergame fait connaître un autre de ses préfets, C. Cornelius Minucianus⁽²⁾.
- *I Montanorum*. Cette cohorte appartenait à l'armée de Pannonie Inférieure pendant les années 80, 84, 85 (Pannonie), 114⁽³⁾. On la retrouve dans la même province en l'année 167⁽⁴⁾. Un de ses préfets, Q. Attius Priscus, est nommé dans une inscription de Serravalle⁽⁵⁾.
- *I Flavia civium romanorum*. Mentionnée pour la première fois.
- *I Galatarum*. Mentionnée pour la première fois.
- *II [Ulpia] Galatarum*. Mentionnée pour la première fois.
- *III Bracarum*. Cette cohorte appartenait, en l'année 166, à l'armée de Rétié⁽⁶⁾. Un centurion est mentionné dans une inscription de Lambèse⁽⁷⁾.
- *IIII Bracarum*. Une inscription de Constantine, relative au préfet C. Aufidius Maximus, indique cette cohorte comme se trouvant en Judée⁽⁸⁾.
- *IIII Petraeorum*. Mentionnée pour la première fois.
- *VI Petraeorum*. Mentionnée pour la première fois.
- *V Gemina civium romanorum*. Mentionnée pour la première fois.

Ce nouveau diplôme fait donc connaître les noms de deux ailes de cavalerie et de sept cohortes dont on ne possédait encore aucune mention.

qui faisait déjà partie de l'armée de Judée en 86? (Mommsen, *Constitutiones veteranorum*, n° XIX).

(1) *Aegyptische Urkunden aus den koeniglichen Museen zu Berlin. Griechische Urkunden*, I, n. 73, 3 et n. 136, 22.

(2) *Corp. inscr. Latin.*, vol. V, n° 5126.

(3) Mommsen, *Constitutiones veteranorum*, n° XIII, XVI, XVII, XXXIX.

(4) *Ibid.*, n. LXXIV.

(5) *Corp. inscr. Latin.*, vol. V, n° 7425.

(6) *Constitutiones veteranorum*, n° LXXIII. Est-ce la même qui était en Bretagne en 146 (*Ibid.*, n° LVII)?

(7) *Corp. inscr. Latin.*, vol. VIII, n° 3005.

(8) PRAEF· COHORT· IIII· BRACARVM IN IVDAEA (*Corp. inscr. Latin.*, vol. VIII, n° 7079).

Un diplôme du 13 mai 86, trouvé en Dacie, se rapporte aussi à l'armée de Judée⁽¹⁾. On y lit le nom d'une *cohors I Thracum* qui peut-être est la même que la *cohors I Thracum miliaria* inscrite sur notre tablette. La *cohors III Bracarum*, comme on vient de le voir, était également connue comme contingent de l'armée de Judée. Il est certain que, pour venir à bout de l'insurrection, on dut faire venir des renforts des provinces voisines. L'*ala VII Phrygum* paraît avoir été amenée de Syrie; la *cohors I Damascenorum* a été empruntée à l'armée d'Égypte. L'armée de Pannonie a fourni la *cohors I Montanorum* et l'armée de Rétie la *cohors III Bracarum*. L'armée d'Arabie fut également mise à contribution⁽²⁾.

Ces différents corps auxiliaires avaient dû prendre part à la guerre contre les Juifs, sous les ordres de Severus, avec la *legio X Fretensis*⁽³⁾, la *legio III Cyrenaica*⁽⁴⁾, et la flotte de Syrie⁽⁵⁾. Une fois la révolte apaisée, ils firent partie de l'armée d'occupation dont l'effectif resta vraisemblablement assez considérable pendant quelques années.

(1) *Constitutiones veteranorum*, n° XIX.

(2) Voir plus loin. On en détacha la *legio III Cyrenaica* ou au moins une *revillatio*.

(3) *Corp. inscr. Latin.*, vol. III, n° 7334. Il s'agit d'un certain Octavius Secundus :

..... > LEG · X · FRETENSIS
DONIS · DON · AB · DIVO · HADRIAN
OB · BELL · IVDAICVM

(4) *Ibid.*, vol. XIV, n° 3610. C. Popilius Pedito, qui fut consul suffect en 148, est ainsi qualifié dans une inscription de Tivoli :

..... TRIB · LATICLAVIO · LEG · III
CYRENEICAE · DONATO · DONIS · MILI
TARIBVS · A · DIVO · HADRIANO · OB
IVDAICAM · EXPEDITIONEM ·

Cette légion avait été envoyée en Arabie du temps de Trajan.

(5) La part prise à la guerre par la flotte de Syrie se trouve indiquée dans

Il reste à dire un mot de la seconde tablette dont la perte, comme je l'ai indiqué plus haut, n'est peut-être pas définitive; en tout cas, elle n'est pas irréparable. La face intérieure de cette seconde tablette contenait la fin d'une des copies de la constitution (voir la planche, A) dont l'autre copie entière est gravée sur la face extérieure de la première tablette (voir la planche, B) et a été publiée plus haut. Pour ce premier point la perte est donc insignifiante. La face extérieure portait les noms des sept témoins : on ne pourra les connaître que le jour où cette partie du document sera retrouvée, mais il est facile de prévoir que cette liste de sept citoyens romains n'apprendra rien de particulier. La partie vraiment curieuse du diplôme est donc celle qui est gravée sur la première tablette entrée au Musée du Louvre, grâce à la généreuse pensée de M. J.-A. Durighello.

Ces courtes observations suffisent à montrer l'importance du nouveau diplôme qui, indépendamment d'une très intéressante énumération de troupes, fournit le nom d'un gouverneur de la Palestine, la date exacte de son gouvernement, et mentionne deux consuls suffects de l'année 139, dont l'un était auparavant inconnu.

une inscription de Bougie (*Corp. inscr. Latin.*, vol. VIII, n° 8934), conservée au Louvre. Sex. Cornelius Dexter y est ainsi qualifié :

..... PRAEF ·
CLASSIS · SYR · DONIS · MILITA
RIB · DONATO · A · DIVO · HADRI
ANO · OB · BELLVM · IVDAICVM



A

I N T C A E S D I N S I A O R E S V I T R A I N A N T H
 A N E C T A E L H A N D E R A N T O N I N A V C I M S
 I O N A A X T R I C O E T C O S T I M E S T I T
 E Q U E T I O C M I L I N I O A C T I E T C O H Y T O A I
 C A L E T A N I E T V I I T H R E T T H R I C I T S E S E T I
 D A M E T I A M O N E T T E L C R S I E E T I L C A V E T
 E T E T I T U E S E T O T T E T V I D E T E N C E M A R
 E T C Y N T I N S Y R I A T I N I N E S T S V E C A P
 A T I L I N I V A N S T O C E M E D I A H I L L N A U X
 C Y O E N A M S C E O N I S C A T D E D E T C O N
 C Y N A V X T I H A E C Y M A E S T I N I E N T I
 A V T S I D C A L E R Y C V I I C I O S T A X E N A M
 T A X S I N I S I N C

Partie intérieure de la tablette.

B

I N T A E N D I M M E D I A N F E T V I I T S
 A V T O A D I M I N E S I A E R S N E T A B A I
 F A S T I N A N T O N A V I A V C I T A T O N
 E N X T I T R I B O T T C O S T D E S C E T I
 O N F E R E D I C T M A I T I N A L A C I T E O F X I I
 O R E A T R E G A L E B A R E T A N T C A L E R E M I
 I T A V E T I T R A X E T T E S Q U E L L E M A M I N T
 E T P R A E T E R C A L A S T E T E T T E S C E T I M
 L I V O E R T V G E M C R E I M Y N I N M A R J A L I
 C I N T A S C A L I V R A N T I L I A N G E N I N A T O V I
 C I N T I D E N N E R D U N G K O N G S T M A R I O N
 T V O R I N A N O M I N S C R I P T O N T O M I L I
 S E R I A D O S T E R I N I T E O N Y O C I N T I A P E D I T
 E T O G R N G C I M A N I O R I S G A S Y N N Y A N V I
 C I M E L C V I T E A S I S D A T F A V I T D C R E L I N E S
 E X E N T C V M S I N A P O S T D I A S I N V A T A
 X A T S N E V L I N S I L P A A D I A Y D E C
 M A C E C I C V I T E N G C I M I G S K A G C O S
 C O H E T I V I T E C O C T A S C I N P R A E T
 O C E L V I N S O E T A M A T A N N Y C A V A
 C A T I G E X P E R T E E T N I C I N
 D E R I T S T R E D A B E S S A M E R E M O N E
 P R E S T R O M A T A N N Y S I P O S T E M A T I N I
 A N G E M A N N E S V A M

Partie extérieure de la tablette.

PREMIÈRE TABLETTE D'UN DIPLÔME MILITAIRE DE L'ANNÉE 139

TROUVÉE EN SYRIE.